



Edition du XX/XX/202X – Numéro 41

## ACTUALITES DE SANTE PUBLIQUE

*Numéro spécial*

**MONKEYPOX**

➤ **Rappel :**

Le virus MPOX (Monkeypox, anciennement “variole du singe”) est une maladie infectieuse due à un orthopoxvirus qui se caractérise notamment par une éruption cutanée qui peut être isolée ou précédée ou accompagnée d’une fièvre ou de ganglions.

Le virus se transmet entre personnes, en particulier la famille et les proches.

La transmission interhumaine se produit par contact direct avec une personne infectée, à travers les fluides corporels, les lésions cutanées de la maladie ou les muqueuses internes comme la bouche, ainsi que de manière indirecte par des objets que le malade a contaminés, comme des vêtements ou du linge de lit ou dans une moindre mesure à l’occasion d’un contact prolongé en face à face par des gouttelettes (postillons, éternuements).

➤ **Situation en France et à l’international :**

Mercredi 14 août 2024, l’Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclenché une Urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) face à la circulation active du MPOX de clade 1 en Afrique Centrale. Le risque global d’infection par le clade 1 du MPOX pour la population générale de l’UE/EEE est actuellement considéré par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) comme faible.

**Entre mai et décembre 2022, l’épidémie de MPOX clade II atteint l’Europe : 4.967 cas** de MPOX (virus clade II) ont été recensés en France (87 % des cas ont été confirmés par des analyses sérologiques). 4801 étaient des hommes, 142 (2,9%) étaient des femmes de plus de 15 ans et 24 étaient des enfants de moins de 15 ans. Aucun décès n’est survenu.

En 2023, **une nouvelle épidémie virale** est apparue en Afrique. Elle est due au **virus clade I, très contagieux et plus virulent**. Depuis janvier 2024, plus de 15 600 cas ont été signalés en République Démocratique de Congo et 537 décès. Des cas ont été observés au Burundi, Kenya, Rwanda et Ouganda.

**En France, aucun cas de MPOX clade I n’est signalé à ce jour (août 2024). Le virus de clade II circule à bas bruit :** de janvier à fin juin 2024, 107 cas ont été signalés (106 hommes pour une femme). La MPOX a guéri dans tous les cas.

---

Pour plus d’informations : Section Santé Publique  
Tel : 01 53 89 33 19 / 01 53 89 32 08  
[sante-publique.cn@ordre.medecin.fr](mailto:sante-publique.cn@ordre.medecin.fr)

➤ **Symptômes et durée d'incubation :**

L'infection par le virus MPOX peut provoquer une éruption, faite de vésicules remplies de liquide qui évoluent vers le dessèchement, la formation de croûtes puis la cicatrisation.

L'incubation de la maladie peut aller de 5 à 21 jours. La phase de fièvre dure environ 1 à 3 jours. La maladie guérit le plus souvent spontanément, au bout de 2 à 3 semaines mais parfois 4 semaines.

➤ **Maladie à déclaration obligatoire :**

MPOX est une maladie à déclaration obligatoire au même titre que les autres orthopoxviroses (lien vers le Cerfa : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_12218.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12218.do)).

Tout cas suspect doit ainsi être signalé sans délai à l'Agence régionale de santé de votre région afin qu'elle mette en place les mesures nécessaires à la limitation du risque de propagation : isolement, contact-tracing pour identification des

personnes contacts, rappel des mesures de prévention, organisation de la vaccination des contacts, etc. En particulier, une vaccination réactive autour des cas pourra être mise en place afin de limiter le risque de propagation ; de nombreux CEGIDD proposent cette vaccination.

➤ **Vaccination préventive contre le virus MPOX :**

Les personnes adultes contacts à risque élevé de contracter le virus MPOX peuvent être vaccinées, incluant les professionnels de santé exposés sans mesure de protection individuelle. Il s'agit d'une vaccination post-exposition, dans une stratégie réactive autour d'un cas confirmé de MPOX. Dans l'idéal, le vaccin doit être administré dans les 4 jours après le contact à risque et au maximum 14 jours.

En plus des personnes qui ont eu un contact à risque avec une personne malade, les personnes entrant dans les indications retenues par la HAS peuvent prendre rendez-vous pour se faire vacciner sur l'ensemble du territoire :

- Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les personnes trans rapportant des partenaires sexuels multiples ;
- Les travailleurs-ses du sexe ;
- Les professionnels exerçant dans les lieux de consommation sexuelle.

La vaccination peut aussi être envisagée au cas par cas pour les professionnels de santé amenés à prendre en charge les personnes malades.

Les coordonnées de tous les centres de vaccination contre le virus MPOX sont disponibles sur : [sante.fr/monkeypox](https://sante.fr/monkeypox)

**Pour plus d'informations :**

**HAS** « Avis n°2022.0039/AC/SESPEV du 7 juillet 2022 relatif à la vaccination contre le Monkeypox en préexposition des personnes à haut risque d'exposition : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3351308/fr/avis-n2022-0039/ac/sespev-du-7-juillet-2022-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-vaccination-contre-le-virus-monkeypox-en-preexposition-des-personnes-a-haut-risque-d-exposition](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3351308/fr/avis-n2022-0039/ac/sespev-du-7-juillet-2022-du-college-de-la-haute-autorite-de-sante-relatif-a-la-vaccination-contre-le-virus-monkeypox-en-preexposition-des-personnes-a-haut-risque-d-exposition)

**Santé Publique France**, Dossier MPOX : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-transmissibles-de-l-animal-a-l-homme/mpox/la-maladie/#tabs>

**Ministère de la santé**, Dossier MPOX : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-vectorielles-et-zoonoses/cas-groupes-d-infection-par-le-virus-monkeypox>

**DGS-Urgent** n°2024\_12 du 16 août 2024 : [https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_n2024\\_12\\_mpox\\_rdc.pdf](https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_n2024_12_mpox_rdc.pdf)

**COREB** (Coordination Opérationnelle Risque Epidémique et Biologique) met à disposition plusieurs fiches pratiques : <https://www.coreb.infectiologie.com/fr/fiches-pratiques.html>

- Fiche MPOX procédure opérationnelle de prélèvement : <https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/20240820-fichemonkeypox-plvts-coreb.pdf>
- Fiche MPOX pour les soignants : <https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/20240817-fichempox-soignant-v-actual.pdf>
- Fiche MPOX à remettre au patient diagnostiqué : <https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/20240820-virus-mpox-fiche-patient-coreb.pdf>
- Fiche d'aide au diagnostic dermatologique : <https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/monkeypox/fichedermatomkp-v9-juin22.pdf>

**Assurance Maladie** « Dossier MPX » : <https://www.ameli.fr/paris/assure/sante/themes/variole-singe-monkeypox>